

 <h2 style="text-align: center;">COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL</h2>	
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du 4 avril 2022
DÉPARTEMENT Haute-Saône	
ARRONDISSEMENT Lure	
<h3>Création d'un poste de chargé de développement territorial et économie</h3>	
DÉLIBÉRATION N° 2022 – 052 En exercice : 38 Titulaires présents : 29 Suppléants présents : 0 Pouvoirs : 8 Absent : 1 Nombre de votants : 37	Le 4 avril de l'année deux mille vingt-deux à Luxeuil-les-Bains, Salle du conseil municipal, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES. Le Conseil Communautaire nomme Éric PETITJEAN secrétaire de séance.

Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à
Martine ANDING	P		Sophie EL OMRI	P		Maryline MANTION	P	
Martine BAVARD	P		Claudette FAIVRE-BAZIN	POUV	Éric PETITJEAN	Gabriel MIGNOT	P	
Jérôme BERNARD	POUV	Béatrice LEPAGNEY	Isabelle FORMET	P		Jean-Claude NEVEUX	POUV	Michel CALLOCH
Joël BRICE	P		Marie-Christine FRICHET	P		Nicolas NURDIN	P	
Frédéric BURGHARD	P		Sylvie GAVOILLE	P		Éric PETITJEAN	P	
Michel CALLOCH	P		Philippe GÉRARD	P	Roland CHAMAGNE	Sébastien RICHARDOT	POUV	Jacques DESHAYES
Christian CHAMAGNE	POUV	Gérard GROSJEAN	Bernard GIRE	P		Catherine SALFRANC	P	
Roland CHAMAGNE	P		Gérard GROSJEAN	P		Alain SCHELLE	P	
Joël DAVAL	A		Stéphane KROEMER	P		Nathalie SIRVEAUX	P	
Jacques DESHAYES	P		Loïc LABORIE	P		Daniel TONNA	P	
Véronique DEVOILLE	P		Didier LARROQUE	P		Rodolphe WACOGNE	POUV	Loïc LABORIE
André DIRAND	P		Béatrice LEPAGNEY	P		Laurent ZIEGLER	P	
Nathalie DIRAND	P		Pascale MANGIN	POUV	Nathalie SIRVEAUX			

*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Suppléé(e) par / RETARD = Retard

Exposé

Par délibération n° 2021-077 du 17 mai 2021 la collectivité a créé un poste de chef de pôle attractivité et services à la population de catégorie A, ouvert au grade d'ingénieur, ingénieur principal, attaché, attaché principal. L'ouverture du poste permettait de confier à l'agent recruté, outre les missions d'encadrement du pôle, la conduite en direct des dossiers de développement territorial et économie.

Lors du Débat d'Orientations Budgétaires le 21 mars dernier, les élus ont confirmé l'importance de recruter un agent de développement territorial et économie pour accompagner les projets de la collectivité et des entreprises. Toutefois, au regard des contraintes budgétaires, il a également été souhaité de revoir le profil et les missions de l'emploi créé précédemment.

Il s'agirait donc :

- de supprimer le poste créé par délibération du 17 mai 2021 correspondant au poste de chef de pôle,
- de créer, en substitution, un poste de catégorie B pour maintenir les actions engagées et participer à l'attractivité et l'animation économique ainsi qu'au suivi et à la mise en œuvre des

	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL		Envoyé en préfecture le 14/04/2022 Reçu en préfecture le 14/04/2022 Affiché le  ID : 070-247000755-20220404-D2022_052-DE
	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2022		
Objet	Création d'un poste de chargé de développement territorial et économie	Délibération n°2022 052	Page 2 sur 2

politiques territoriales.

Dans l'attente d'éventuelles évolutions organisationnelles, la direction du pôle Attractivité et services à la population serait confiée au Directeur général des services.

Décision

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité**, le conseil communautaire

- **DÉCIDE** de créer un emploi permanent au grade de rédacteur, rédacteur principal 2^{ème} classe, rédacteur principal 1^{ère} classe, technicien, technicien principal 2^{ème} classe, technicien principal 1^{ère} classe, à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique B, afin d'assurer les fonctions suivantes :
 - Elaborer et animer le projet de développement du territoire,
 - Accompagner et instruire, sur un mode partenarial, les projets d'implantation, de création et de développement des entreprises,
 - Assurer le suivi des contrats de partenariat,
 - Assurer le suivi de la politique touristique,
 - Mettre en œuvre le développement et la commercialisation des zones d'activités,
 - Animer et mobiliser le réseau des partenaires économiques et territoriaux,
 - Assister et conseiller les élus en matière de développement économique.
- **DÉCIDE** d'ouvrir la possibilité de recruter un agent contractuel en vertu de l'article L 332-8 2° du Code général de la fonction publique.

En cas de recrutement d'un agent contractuel, il est précisé :

- Que l'emploi permanent devant être créé est justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, à savoir assurer les missions relatives au développement territorial et économique de la collectivité ;
 - Que le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères suivants : être titulaire d'un diplôme ou avoir suivi une formation de type Bac+2 en lien avec l'aménagement, le développement local, l'économie ;
 - Que la rémunération est fixée, en référence au grade de recrutement et compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience, entre l'indice brut 372 / indice majoré 343 et l'indice brut maximum 506 / indice majoré maximum 436 ;
 - Que le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.
- **DÉCIDE** de soumettre à l'avis du Comité technique la fermeture du poste de chef de pôle créé par délibération n° 2021-077 du 17 mai 2021 ;

Ainsi délibéré et signé

Pour extrait conforme


 Le Président

Jacques DESHAYES

